

E 7110 1967/32, Rumänien 900

*Le Ministre de Suisse à Bucarest, R. de Weck,
au Directeur de la Division du Commerce du Département de l'Economie
publique, J. Hotz*

L confidentielle

Roumanie — Accord de clearing

Bucarest, 23 mai 1936

Vous éprouvez sans doute quelque surprise à constater la lenteur avec laquelle vos instructions sont exécutées ou, plus exactement, les difficultés que j'éprouve à obtenir les résultats désirés. Car il va sans dire que la Légation s'efforce toujours d'accomplir sa tâche aussi rapidement et aussi complètement que possible.

Ce qui la paralyse, c'est d'abord le grand nombre de jours fériés qui existe en Roumanie. Il n'est presque pas de semaine où une fête n'interrompe pendant presque 48 heures le travail des administrations.

Il y a une autre difficulté sur laquelle je crois devoir appeler votre attention. Les mesures prises en Suisse pour assurer l'application des accords du 23 mars¹ menacent les intérêts de certains fonctionnaires habitués à prélever leur dîme sur les opérations commerciales dont ils ont à s'occuper. Il en résulte des résistances sournoises que nous avons beaucoup de peine à surmonter.

Je vais vous en donner un exemple:

Comme vous le savez, j'ai réussi non sans peine à obtenir la ratification par le Cabinet de Bucarest des accords du 23 mars. C'est sans aucun doute à M. le Dr Costinesco que je dois d'y être parvenu. Mais, tandis que je m'efforçais d'accélérer la ratification, un de nos compatriotes est venu me dire que certains fonction-

1. Accord additionnel du 23 mars 1936 à l'accord de clearing entre la Confédération suisse et le Royaume de Roumanie, conclu le 4 septembre 1935, entré en vigueur le 1^{er} avril 1936 (RO, 1936, vol. 52, pp. 180-182). L'accord est accompagné d'un Protocole confidentiel, non publié, daté du même jour (KI/1209). Cf. aussi PVCF n° 618, du 7 avril (E1004 1/357).

25 MAI 1936

709

naires avaient eu des entretiens avec les commerçants qu'ils pensaient particulièrement désireux de voir intervenir à bref délai la ratification dont il s'agit. Ces personnages auraient insinué à leurs interlocuteurs qu'ils étaient en mesure, contre rétribution bien entendu, de faire activer les formalités nécessaires. Il n'a pas été donné suite à leurs suggestions et nous sommes arrivés au but sans avoir à passer sous leurs Fourches Caudines. Cette anecdote, néanmoins, vous aidera à discerner la nature des obstacles que nous avons à vaincre.[...]